

## UTILISATION DE LA MARQUE

A.S.O. rappelle détenir, à titre exclusif, en sa qualité d'organisateur du Dakar l'intégralité des droits d'exploitation de cette manifestation sportive et détenir, en qualité de locataire-gérante de sa filiale, la société Paris Dakar (ex TSO) qui organisait auparavant cette épreuve, à titre exclusif, les droits d'exploitation des marques « Dakar » dénomminative, figurative et/ou semi-figurative.

L'exploitation commerciale par un tiers, ne serait-ce que par référence, des attributs incorporels d'une épreuve n'est possible qu'avec l'accord express de l'organisateur qui en concède l'usage, sous conditions, à ses partenaires.

En tant que concurrent du Dakar, vous êtes autorisé à utiliser le seul label composite suivant.

Le logotype du Dakar ne doit en aucun cas être modifié et doit être utilisé en respect des codes couleur de la charte graphique.

**Vous êtes autorisé à reproduire ce label composite « concurrent du Dakar » pour faire connaître au tiers votre qualité de concurrent du Dakar sur les supports suivants :**

- dossiers de recherche de partenaires économiques et/ou institutionnels,
- dossiers de présentation presse,
- sur les vêtements portés par les pilotes et les membres de l'assistance de l'équipe, inscrits pour participer au Dakar.

**En aucun cas, ce label composite ne pourra être associé, directement ou indirectement, à une quelconque marque commerciale ou institutionnelle.**

En conséquence, vos sponsors ne pourront utiliser ce label composite ni à fortiori en aucun cas les marques du Dakar de sorte qu'il ne puisse y avoir de confusion dans l'esprit du public entre leur qualité de sponsor du concurrent et la qualité de sponsor du Dakar qui, en aucun cas, ne leur est concédée.

Enfin, il est strictement interdit à l'ensemble des concurrents du Dakar de commercialiser, à quelque titre que ce soit, des produits revêtus en tout ou partie des marques Dakar, y compris le label composite précité ; la commercialisation de produits revêtus des marques Dakar étant strictement réservée à l'usage d'A.S.O. et de ses licenciés.

Lorsque vous souhaitez, seul ou avec vos sponsors, effectuer une opération de communication, de publicité interne et/ou externe, portant sur votre participation au Dakar, vous devrez soumettre le projet de l'opération de communication et/ou de publicité à l'approbation préalable et écrite d'A.S.O

## LE LABEL COMPOSITE

Références couleurs Brun :

- Pantone 4625 C
- Quadri : M 60 / J 100 / N 85
- Monochrome : N 100



Version Aventure



Version Technique